



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 7957

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur le cas du centre hospitalier de Sedan. En effet, l'hôpital de Sedan répond aux besoins de santé d'une population de 84 000 usagers. OEuvrant dans un périmètre de 80 kilomètres, sa vocation d'hôpital de proximité n'est pas à démontrer. Pourtant, ce centre hospitalier connaît un désintérêt médical dans le secteur de l'anesthésie-réanimation. A l'heure actuelle, l'hôpital de Sedan ne possède que des médecins en contrat à durée déterminée y compris un PAC (praticien adjoint contractuel). En conséquence, il lui demande de prendre les mesures nécessaires au recrutement définitif de médecins-anesthésistes indispensables au bon fonctionnement des services du centre hospitalier de Sedan.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur les difficultés de recrutement de médecins que rencontre l'hôpital de Sedan, notamment en anesthésie-réanimation. Cette situation fait l'objet d'un traitement attentif par l'agence régionale d'hospitalisation qui s'efforce de pourvoir les besoins médicaux de l'hôpital de Sedan grâce au fonctionnement en réseau qu'elle entreprend de réaliser avec les établissements voisins.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7957

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 1997, page 4610

Réponse publiée le : 1er juin 1998, page 3059